LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à DGRI 19 relatif à la lutte contre la LGBTphobie dans les enceintes sportives

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant l'engagement ancien de la Ville de Paris contre les LGBTphobies dans le sport ;

Considérant que le Conseil de Paris s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur ce sujet, notamment par les vœux adoptés en 2011 sur la Charte contre l'homophobie dans le football, en 2015 dans le cadre de l'Euro 2016, puis en 2019 à la suite de chants homophobes dans les stades ;

Considérant que des chants, banderoles et tifos LGBTphobes ont encore été constatés au Parc des Princes lors de rencontres du Paris Saint-Germain ;

Considérant que la proposition de loi n° 1803 vise à responsabiliser les clubs sportifs face aux comportements discriminatoires commis dans les enceintes sportives ;

Considérant que le Parc des Princes est un équipement public appartenant à la Ville de Paris et que les négociations relatives à son avenir doivent intégrer des garanties fortes contre les discriminations ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Affirme son soutien à la proposition de loi n° 1803 visant à responsabiliser les clubs sportifs face aux comportements discriminatoires dans les enceintes sportives ;
- Présente au Conseil de Paris un bilan des engagements pris depuis les vœux adoptés sur la lutte contre l'homophobie dans le sport et des suites données aux incidents LGBTphobes constatés au Parc des Princes ;
- Exige du Paris Saint-Germain, dans le cadre des négociations sur l'avenir du Parc des Princes, un plan d'action public et vérifiable contre les chants, tifos, banderoles et comportements LGBTphobes ;
- Prévoie que toute future convention relative au Parc des Princes comporte des clauses contraignantes de lutte contre les discriminations, assorties d'indicateurs de suivi et de conséquences effectives en cas de manquements répétés.